



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2022, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOCCOIM en vue de réaménager le centre de tri et d'augmenter les capacités de broyage de la plateforme bois situés sur la commune de MUR-DE-SOLOGNE, sera ouverte en mairie de cette commune, du **23 janvier 2023 à 9h00 au 7 février 2023 inclus à 17h00**.

Le dossier sera :

– déposé à la mairie de MUR-DE-SOLOGNE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

– disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr), espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ce dossier sera également mise à la disposition du public en mairie de MUR-DE-SOLOGNE.

Monsieur Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de MUR-DE-SOLOGNE:

- le **lundi 23 janvier 2023 de 9h00 à 12h30**,
- le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 de 9h00 à 12h30**,
- le **vendredi 3 février 2023 de 14h00 à 17h00**,
- le **mardi 7 février 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de MUR-DE-SOLOGNE, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Eva CHIGNARD, référente ICPE et réglementation, aux numéros de téléphone suivants : 02 38 46 67 70 / 06 13 43 04 75.

Après clôture de l'enquête et pendant un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de MUR-DE-SOLOGNE, en Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) espace "Publications" - "Enquêtes publiques".

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.